

10<sup>c</sup>.

# Journal du Lot

10<sup>c</sup>.

ORGANE REPUBLICAIN DU DEPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

## Abonnements

LOT et Départements limitrophes.....	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements.....	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TELEPHONE 31.....	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

## Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	0 fr. 80
RECLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d' — ).....	1 fr. 25
» 2 <sup>e</sup> page ( — d' — ).....	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES EVENEMENTS

**Gestes et propos d'Allemagne : encore une manifestation nationaliste ! — Stresemann plaide l'Allemagne non coupable pour éviter tout paiement. — La prochaine entrevue Herriot-Mac Donald. — Le cabinet Herriot devant la Chambre : la déclaration ministérielle.**

Le nationalisme germanique poursuit avec activité sa propagande à travers l'Empire. L'inauguration d'un monument aux morts du 1<sup>er</sup> régiment de la garde a fourni, samedi dernier, aux pangermanistes une occasion de manifestations nouvelles. Le kronprinz, son fils aîné et ses frères assistaient en grand uniforme à cette cérémonie.

Le prince Eitel-Friedrich a rappelé l'enthousiasme dévorant de la foule, le 9 août 1914, quand la garde défilait au Lustgarten sous la bénédiction divine.

Le pasteur Richter, ancien prédicateur de la Cour, a célébré le grand Frédéric, Sedan et les grands espoirs de 1914.

La guerre mondiale, s'est-il écrié, a été le combat de la force brutale contre le droit.

Mais, d'après ce prédicateur, c'était l'Allemagne qui représentait le droit, et les alliés qui employaient la force brutale.

Nous n'avons pas été vaincus, s'est écrié le pasteur Richter, et Dieu est plus que jamais avec nous.

On juge sans peine de l'influence que peut exercer un telle prédication nationaliste et toute belliqueuse, sur des masses sans cesse surexcitées par les propos de cette nature.

En la circonstance, il y a ce trait caractéristique à noter : la manifestation avait été formellement interdite par le ministre de l'intérieur de la République allemande.

La cérémonie n'en a pas eu moins lieu avec le concours de tous les tenants de la monarchie.

Des lors, on est en droit de se demander, qui commandent à Berlin : les républicains ou les « impériaux » !

À défaut d'autre chose, les ministres du Reich fabriquent des discours.

Ainsi, le ministre des affaires étrangères Stresemann, a parlé, dimanche, à Carlsruhe, de la situation de l'Allemagne.

Ruhr soit envisagée pour une date déterminée et toute proche.

Quant aux garanties de toutes sortes à accorder à la France, M. Stresemann a soigneusement négligé d'en parler !

Il est possible que les propos de M. Stresemann aient ravi son auditoire.

Mais il est douteux qu'ils donnent satisfaction aux vœux de l'opinion alliée !

M. Herriot doit rencontrer dans peu de jours M. Ramsay Mac Donald.

Cette entrevue est la conclusion, on le sait, d'une longue correspondance entre M. Ramsay Mac Donald et M. Poincaré.

Quelle est la situation des rapports franco-anglais, telle qu'elle résulte des conversations de MM. Poincaré et Mac Donald et telle que la trouve M. Herriot ?

Le 25 février, M. Poincaré écrivait à M. Mac Donald : « Je suis pleinement d'accord avec vous, tant sur l'exposé que vous faites des questions à régler que sur les méthodes que vous envisagez pour les résoudre. »

Et ajoutait M. Poincaré : « Les experts ne tarderont pas, sans doute, à déposer leur rapport. La Commission des réparations et les gouvernements alliés examineront, suivant leurs attributions respectives, les avis donnés par les techniciens. Nous pourrions ensuite, je l'espère, aboutir rapidement à un règlement d'ensemble et obtenir que l'Allemagne exécute. Je vous remercie de me dire que vous regardez la question des réparations, comme se rattachant à celle des réparations. Il est infiniment désirable qu'elles puissent être réglées en même temps. »

D'autre part, M. Poincaré appelait l'attention du ministre anglais sur deux points précis.

Le premier est l'évacuation de la Ruhr : « Nous croyons prudent, disait-il, de conserver des garanties et de rester en mesure de reprendre des gages, pour le cas, qui n'est malheureusement pas impossible, où il se produirait ultérieurement, de la part de l'Allemagne, de nouveaux manquements à son obligation de réparation. »

Le second point est le problème de la sécurité, « qui se pose aujourd'hui, dit M. Poincaré, avec un réel caractère de gravité... Il ne paraît pas douteux que l'Allemagne viole délibérément les stipulations du traité de Versailles, qu'elle reconstruit son matériel de guerre et ses formations militaires. Il m'aurait été très agréable de rechercher avec vous, dont je connais l'esprit si sincèrement et si résolument pacifique, le moyen de suppléer, sur ce point capital, aux précautions qui n'ont pas été prises... »

Il est à présérer que c'est sur cette base, en ce qui concerne les réparations et la sécurité, que s'ouvriront les négociations entre M. Herriot et M. Mac Donald.

Le ministre Herriot a pris, mardi, contact avec le Parlement : le président du Conseil a donné lecture de la déclaration traditionnelle.

Il y a beaucoup de choses excellentes dans cette déclaration !

Il n'est pas une question parmi celles qui touchent peu ou prou à la vie du pays qui n'ait l'honneur d'une mention.

Quant aux solutions envisagées, elles apparaissent moins nettement : demain, sans doute, à tête reposée, on y songera plus longuement.

Au total, M. Herriot, qui est un esprit subtil et qui n'ignore pas la valeur des nuances de la pensée, se garde pour l'instant des formules tranchées.

Loin de nous l'idée d'un reproche : il vaut mieux différer une solution que de l'apporter imparfaite ou prématurée.

Aussi bien, M. Herriot, durant un mois, exerçant une sorte de présidence du Conseil officieuse, put se rendre compte que les réalités ne permettraient pas qu'on les néglige : En affaires, les doctrines doivent s'assouplir au gré des faits.

Ce qu'il a dit, en particulier, à propos de la question des réparations peut obtenir sans peine l'approbation générale, hors celle des extrémistes.

M. Herriot veut un règlement équitable, comme ses prédécesseurs.

Et, comme eux, il veut des paiements et le désarmement de l'Allemagne.

Mieux encore : M. Herriot subordonne l'évacuation de la Ruhr à certaines conditions.

Ce programme appelle une approbation totale : il donnera toute quiétude à l'opinion française.

M. D.

## INFORMATIONS

### Ratification de traités

Le président du Conseil, ministre des affaires étrangères, a déposé sur le bureau de la Chambre un projet de loi dont l'article unique autorise le Président de la République à ratifier et à faire exécuter s'il y a lieu :

1<sup>o</sup> Le traité de paix conclu à Lausanne le 24 juillet 1923, entre la France et l'Empire britannique, l'Italie, le Japon, la Grèce, la Roumanie, d'une part et la Turquie d'autre part, ainsi que les divers actes qui le complètent ;

2<sup>o</sup> Le traité concernant la protection des minorités en Grèce, signé à Sévres le 10 août 1920 et le traité relatif à la Thrace signé à Sévres le 10 août 1920 ainsi que le protocole relatif à ces deux traités, signé à Lausanne le 24 juillet 1923 par la France, l'Empire Britannique, l'Italie, le Japon et la Grèce.

### La Grande-Bretagne va protester contre les projets navals américains

Le gouvernement des Etats-Unis a été avisé, de source officieuse, que la Grande-Bretagne protesterait formellement contre le projet d'augmenter le nombre des canons sur les navires de guerre américains.

Cette protestation serait envoyée avant la rentrée du Congrès américain. Le gouvernement anglais se baserait sur le traité de Washington, qui interdit d'augmenter la portée des canons des tourelles des dreadnoughts, et il déclarerait en même temps qu'aucun changement de ce genre n'est envisagé pour la flotte britannique.

On sait que le ministère de la marine américain doit saisir le Congrès, dès sa rentrée, d'un projet de réforme de l'artillerie navale, qui nécessitera une dépense de 6-500.000 dollars.

### M. MacDonald ne compte pas faire appel au pays d'ici l'automne

Aux Communes, M. Mac Donald, interpellé au sujet de la possibilité d'élections générales avant le mois de novembre, a répondu qu'il était absolument certain qu'on arriverait à la session d'automne sans faire appel au pays.

### La Grande-Bretagne paie une partie de sa dette à l'Amérique

La Trésorerie américaine a reçu de la Grande-Bretagne un acompte de 68.655.000 dollars sur la dette anglaise aux Etats-Unis. 19 millions de dollars ont été payés en certificats de la Trésorerie venant à échéance le 17 juin, et 49.655.000 dollars en espèces.

### La capacité d'exportation polonaise

Au congrès agricole de Varsovie, le député Goscini a fait connaître que la production d'avant-guerre de son pays permettrait à la Pologne d'exporter annuellement une moyenne de cent mille wagons de blé, d'un million et demi de porcins ; de sept mille wagons d'œufs, d'une valeur totale de quatre cent cinquante millions de zlotys. Toutefois il a fait remarquer que dans le cours de l'année 1923, elle n'avait exporté que pour une somme de soixante-six millions de marks-or.

### Les Etats-Unis comptent 113 millions d'habitants

La population des Etats-Unis, suivant les statistiques du bureau de recherches économiques nationales, était de 113 millions au commencement de cette année, ce qui donne une augmentation de près de 2 millions d'habitants en un an. Au cours des trois dernières années, la population des Etats-Unis a augmenté de 7 millions d'habitants.

### Les relations entre la France et le Saint-Siège

Une note officieuse émanant du Vatican déclare que l'élection de M. Doumergue à la présidence de la République n'a pas suscité d'appréhension dans l'entourage du saint-siège, bien que les récentes déclarations de M. Herriot aient laissé prévoir une nouvelle orientation de la politique française à l'égard du Vatican.

On attend à la Trésorerie d'Etat que le nouveau président ait fait connaître son programme pour en tirer des déductions. Les partisans de la reprise des relations entre la France et le saint-siège se sont surtout souciés des intérêts de la France dans le domaine international. D'ailleurs, le statut de l'Eglise française est basé sur le respect de la loi de séparation, considéré désormais comme faisant partie intégrante de la législation française.

### Le naufrage d'un navire danois causa la mort de 20 personnes

On mande de Christiania que les bateaux-postes *Haakonjarl* et *Kong-Harald* sont entrés en collision le 16 juin, au large de Westfjord.

Le *Haakonjarl* a coulé immédiatement. Une vingtaine de personnes, la plupart des femmes et des enfants, ont péri.

### Nîmes veut avoir l'honneur du premier voyage présidentiel

La municipalité de Nîmes a envisagé l'organisation de fêtes pour la venue du président de la République à Nîmes. On aurait l'intention d'inviter M. Doumergue à venir poser la première pierre d'un hôpital, ou inaugurer le monument aux morts pour la patrie, ou encore inaugurer le centre antituberculeux qui va être installé à Nîmes.

### La présidence du Sénat

Le groupe sénatorial de la Gauche démocratique s'est réuni mardi pour examiner la question de la succession de M. Doumergue à la présidence du Sénat.

M. Milliès-Lacroix a proposé d'offrir la candidature à M. Bienvenu-Martin.

Ce dernier a accepté, et le groupe a ratifié le choix à l'unanimité.

D'autre part, le groupe de l'Union républicaine paraît disposé à voter pour M. de Selves.

### Les vampires de la Somme

Sur l'ordre du parquet général, le parquet de Péronne a fait ouvrir une enquête au sujet du scandaleux trafic des ossements humains ramassés sur les anciens champs de bataille de la Somme. La police mobile d'Amiens, qui conserve à ce sujet la plus grande discrétion, aurait établi des faits plus graves encore. Dans leur soif de lucre, certains récupérateurs seraient allés jusqu'à déterrer des ossements de militaires enterrés trop superficiellement.

De ce chef, des inculpations de violation de sépulture seront sans doute retenues par le parquet de Péronne. En tout cas, pour l'avenir, on a mis fin à un tel trafic, et un arrêté du préfet de la Somme a interdit complètement le ramassage des os sur les anciens champs de bataille.

## Chambre des Députés

Séance du 17 juin 1924

### Le message présidentiel

Dès l'ouverture de la séance, M. Herriot, Président du Conseil, donne lecture du Message du Président de la République. Les déclarations de

M. Doumergue sont vivement applaudies, notamment le passage suivant : « Respectueux de la Constitution, dont je dois être le gardien, je resterai toujours dans le rôle qu'elle m'assigne. Ce rôle exige que je sois au-dessus des partis, afin de pouvoir être entre eux toutes les fois que les circonstances l'exigeront un arbitre impartial et indisputé. Ce n'est qu'ainsi que je pourrai servir utilement les intérêts conjugués de la France et de la République, unies dans mon cœur en un même fervent amour. »

Le passage relatif aux réparations que la France est en droit d'exiger de l'Allemagne soulève, également, de vifs bravos.

« Notre pays ne nourrit aucune ambition dangereuse. Il n'aspire qu'à obtenir le paiement des réparations qui lui ont été solennellement promises et des garanties de sécurité non illusoires. »

« Depuis le rapport des experts, auquel pour prouver notre esprit conciliant nous nous sommes empressés d'adhérer, la question des réparations semble devoir évoluer vers une solution prochaine. »

« Il faudra pour cela, cependant, que le débiteur fasse preuve d'autant de bonne volonté et de bonne foi que le créancier, et que cette preuve résulte de faits précis et non de simples engagements sans lendemains assurés. Mais l'esprit conciliant de la France, qui est sincère et indiscutable, ne pourrait pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il ne la ferait pas davantage renoncer à sa propre force, pas plus qu'à contrôler que les traités lui donnent le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au lieu de chercher à tenir les promesses signées par lui. »

### La Déclaration ministérielle

Dès que la lecture du Message de M. Doumergue est terminée, M. Herriot donne communication de la déclaration ministérielle.

Dans cette déclaration, M. Herriot indique le programme du nouveau ministère : abrogation des décrets-lois, amnistie, réintégration des cheminots révoqués, reconnaissance du droit syndical aux fonctionnaires, suppression de l'ambassade du Vatican, réduction du service militaire.

Le programme du nouveau ministère comprend également le rétablissement du scrutin d'arrondissement, la reconstitution des régions dévastées ; l'application de la législation industrielle actuelle. « La France a besoin d'augmenter ses ressources : elle doit aider le paysan. Elle doit accroître sa puissance industrielle et ses exportations, mettre en valeur ses colonies. »

Les assurances sociales feront l'objet d'une étude prochaine.

Quant au programme financier, le Gouvernement procédera à un rigoureux inventaire de la situation, définira l'équilibre budgétaire, renforcera le contrôle des dépenses engagées, poursuivra les fraudeurs, appliquera l'impôt sur le revenu, cherchera dans un nouvel aménagement des impôts directs, le moyen d'atténuer les charges créées par les impôts de consommation et spécialement par la taxe sur le chiffre d'affaires.

« Pour donner aux ressources du Trésor la stabilité indispensable, le Gouvernement s'efforcera de réduire la dette flottante, en offrant au public la faculté de souscrire librement, le moment venu, à une large opération de consolidation. »

Quant aux réparations dues par l'Allemagne, le Gouvernement les exigera, au nom même de la justice.

« En présence de l'état actuel de l'Allemagne, devant la nécessité de prémunir non seulement la France, mais tous les peuples contre un retour offensif du pangermanisme nationaliste, nous ne croyons pas possible d'évacuer la Ruhr avant que les gages prévus par les experts, dont nous acceptons le rapport sans arrière-pensée, aient été avec des garanties d'exécution équitables et efficaces, constitués et remis aux organismes nationaux qualifiés pour les gérer. »

La déclaration ministérielle est applaudie par la grande majorité de la Chambre.

Les interpellations  
M. Cachin interpelle sur la reprise

des relations avec les Soviets, et sur la réintégration des cheminots révoqués. Parlant de la question des réparations, il déclare que la seule solution de cette question, est dans l'expropriation des capitalistes français et allemands.

M. Rollin interpelle sur la politique générale du Gouvernement et il demande que celui-ci défende les droits et la sécurité de la France.

MM. Oberkirch, Dubois, Briand prennent également la parole.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

## Sénat

Séance du 17 juin 1924

En ouvrant la séance, M. Bienvenu-Martin, vice-président, prononce l'éloge funèbre de M. Bonnard, sénateur des Hautes-Alpes, décédé.

Puis, M. René Renoult, garde des sceaux, donne lecture du Message présidentiel accueilli par de vifs applaudissements, puis il donne communication de la déclaration ministérielle.

Cette déclaration est également applaudie. M. Massabuau demande à interpeller le Gouvernement sur la déclaration ministérielle.

M. Renoult demande d'ajourner la fixation de la date de cette interpellation. L'ajournement est prononcé.

## CHRONIQUE LOCALE

### COCASSERIES

Nous sommes, actuellement, dans une situation de stagnation politique et sociale. C'est très compréhensible, puisqu'aussi bien, la Déclaration du Gouvernement de M. Herriot n'a été connue que mardi soir.

Il est de fait qu'on ne peut pas appliquer du soir au lendemain le programme indiqué dans cette Déclaration, qui, il faut l'espérer, donnera satisfaction au pays.

Or, en attendant l'application du programme politique et social du nouveau Gouvernement, il est bien permis de signaler les imperfections administratives qui existent, de façon que, connues, ces imperfections soient évitées à l'avenir.

Le nouveau Gouvernement a le devoir d'empêcher les sottises de M. Lebureau : le fera-t-il, ou bien, sera-t-il, — comme ses prédécesseurs impuissant à le faire ?

Dans tous les cas, puisque la situation politique et sociale est encore stagnante, c'est-à-dire qu'elle ne sera débrouillée que dans quelques semaines, voire quelques mois, il est bien permis de signaler les cocasseries administratives qui se produisent et de rire un peu.

C'est ainsi que nos confrères publient la bonne histoire suivante : « M. Georges Claude, une des savants dont les découvertes sur la synthèse de l'ammoniaque et sur l'air liquide ont eu un retentissement universel, est capitaine dans l'armée territoriale. Or l'autorité militaire vient de l'aviser qu'en cas de mobilisation, il serait tenu d'aller « présider une commission de réquisition de chevaux en Eure-et-Loir ».

M. Claude a alors adressé au ministre de la guerre la lettre suivante :

« Rueil, le 14 juin 1924.

« Monsieur le Ministre, « J'ai reçu, il y a quelque temps, en ma qualité de capitaine d'artillerie territoriale un ordre de mission spéciale.

« Resté officier, malgré mes cinquante quatre ans, dans l'espoir de fonctions où je pourrais être utile, je suis appelé à la présidence de la commission de réquisition des chevaux de Brou (Eure-et-Loir).

« En 1914, M. Grignard, prix Nobel de Chimie était mobilisé comme garde-voie, M. Boucherot, comme sapeur, etc. On sait ce qu'il en a coûté au pays de cette utilisation des compétences.

« J'ai l'honneur, Monsieur le Ministre, de vous remettre ma démission de capitaine de territoriale, et

vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments respectueux.

« Georges CLAUDE, Lauréat de l'Institut ».

C'est tout à fait charmant : M. Lebourg, M. Lebourg militaire ajoute une cocasserie de plus à celles déjà considérables qu'il a commises.

Et qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, il en sera toujours ainsi. C'est ce qu'on appelle « l'utilisation des compétences », mais, malheureusement, c'est ce qui, pendant la guerre, se produisait chaque jour.

M. Lebourg est indéfectible : il fait comme il veut, et il trouve le moyen, même quand il commet les plus sottes, d'être défendu, excusé, pardonné, et même récompensé !

Savoir si le nouveau Gouvernement voudra mettre fin aux fantaisies, aux cocasseries, aux sottises de MM. Lebourg de France ?

Hélas ! ils sont si puissants que ! ! ! !

LOUIS BONNET.

## FRAUDEURS ? ! ! !

La Déclaration ministérielle a été accueillie avec faveur par le Parlement. Le contribuable ne peut pas ne pas l'approuver, au moins quand le Gouvernement affirme : « Nous procéderons à un rigoureux inventaire de la situation financière. Nous poursuivrons les fraudeurs. Nous chercherons dans un meilleur aménagement des impôts directs le moyen de réduire les impôts de consommation. »

Quel est le contribuable qui n'approuvera pas à cette déclaration ? Et quel est le consommateur qui se montrera mécontent de la promesse faite par le Gouvernement ?

Eh bien, nous venons de vivre une période de 5 ans durant laquelle on a promis au contribuable de réduire les dépenses fiscales, et au consommateur de frapper les mercantis, les spéculateurs.

Pendant cette période de 5 ans, mercantis et spéculateurs n'ont pas été frappés, ils ont même été l'objet d'attentions délicates de la part des pouvoirs publics.

Or, dans la déclaration ministérielle actuelle, il n'est question que de poursuivre les « fraudeurs ».

Ca change : fraudeurs ce n'est pas la même chose que nouveaux riches, que profiteurs, que spéculateurs, que mercantis !

La formule est périmée, sans doute ! Il ne s'agit plus de faire rendre gorge aux intéressants personnalités qui se sont enrichis des deniers de l'Etat !

Il n'est plus question des financiers, de sycrurs ; on ne parle que des fraudeurs ! On en veut aux fraudeurs.

Mais il serait bon d'indiquer ce que l'on entend par « fraudeurs » ?

Est-ce le malheureux qui vendra une douzaine de boîtes d'allumettes de contrebande ou qui mettra de l'eau dans le vin qu'il servira aux consommateurs ?

Est-ce le contribuable qui aura oublié de faire, avant le 1<sup>er</sup> juillet, la déclaration du nombre de locataires qui occupent sa maison ?

Est-ce le contribuable qui aura oublié avant le 1<sup>er</sup> juillet de payer sa feuille d'impôts ou celui qui n'aura pas mis un collier au cou de son chien ?

Fraudeurs ? Cela veut tout dire et cela ne dit rien.

Mais spéculateurs, mercantis, accapareurs qui font la hausse et la baisse à volonté ; nouveaux riches qui ne paient pas ou qui ont trouvé un truc pour ne pas payer de bénéfices de guerre, continueront à être tabous comme ils l'ont été jusqu'à ce jour. Ils le seront d'autant mieux qu'ils ont pris leurs précautions, c'est-à-dire qu'ils se sont mis, comme l'on dit, du côté du manche...

C'est au moins le cas dans le Lot. Et les consommateurs paieront toujours le fort prix et le contribuable consciencieux ne verra pas ses charges diminuées.

Nous voudrions bien nous tromper ! Oui, on ne parle plus de faire rendre gorge aux profiteurs : cette formule est périmée, parce que, surtout les profiteurs ont beaucoup d'amis !

Sus aux fraudeurs ? Lesquels ?

LOUIS BONNET.

## Le Ministère

Veut-on savoir, combien le nouveau cabinet Herriot compte d'avocats ? Huit exactement et nous allons voir quelle place ils y occupent.

La justice un avocat, M. René Renoult. C'est bien. A l'Intérieur un avocat, M. Chauvignes, et ce n'est pas nouveau ; au Commerce un avocat, M. Raynaldi ; au Ministère de l'Hygiène publique un avocat, M. Justin Godart, alors qu'un docteur en médecine, se donnant dans les statistiques comme agriculteur, est à l'Agriculture, M. Queuille ; à la Marine un avocat, M. Dumesnil, — il est vrai que nous y avons vu jadis un journaliste, M. Pelletan — ; à l'Aéronautique un avocat, M. Eynac, aviateur d'ailleurs et dont nous ne contestons pas la compétence ; à l'Enseignement technique un autre avocat en renom, M. de Moro-Giaffari ; enfin au P. T. T., le huitième avocat, M. Robert.

Il y a 3 professeurs, MM. Herriot, Albert et Daladier ; un ex-magistrat, M. Peytral.

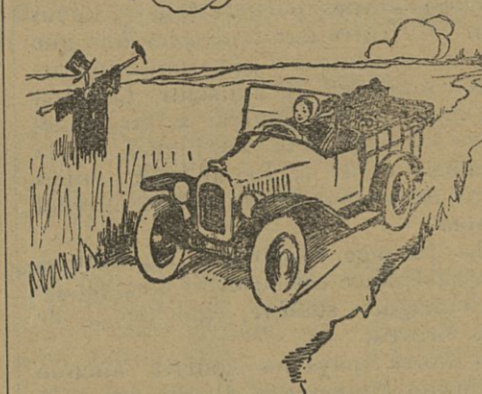
## On apprend plus vite à conduire une auto qu'un cheval

En 1924, nous hésitions à faire voyager nos représentants dans des autos qu'ils conduiraient eux-mêmes. Ils ignoraient tout de l'automobile et certains frémissaient à l'approche.

Nous avons été étonnés de voir qu'au bout d'une semaine tous, jeunes et vieux, se servaient très bien de leur voiture. Cette rapidité d'apprentissage tient à ce que l'auto moderne est d'un maniement très simple et qu'elle n'a ni les peurs, ni les caprices du cheval.



Cocotte a quelquefois ses nerfs... L'auto n'en a jamais.



Parce qu'il est à la portée de tout le monde de prendre en main des guides et de promener une meche de foin sur le dos d'un cheval, on avait tort de croire qu'on peut s'improviser cocher. Il est plus facile et plus rapide d'apprendre à conduire une auto. En huit jours au plus, il n'est personne qui ne puisse obtenir son permis de conduire.



## Ministère des finances

Notre compatriote M. Rames, inspecteur adjoint de l'enregistrement est nommé attaché au Cabinet du ministre des finances.

Nos félicitations.

## Service vicinal

M. Vertut, est nommé cantonnier de 5<sup>e</sup> classe sur le chemin de grande communication n° 7 E, en résidence à Nadillac (poste créé).

M. Lacout est nommé cantonnier de 5<sup>e</sup> classe en résidence à Viazac.

## Caisse de crédit agricole

Des élections aux fins de nommer 2 représentants des caisses régionales de crédit agricole mutuel à la Commission plénière de l'Office national du crédit agricole doivent avoir lieu prochainement.

Dans les listes des caisses régionales de crédit agricole mutuel appelées à participer à cette élection, est comprise la caisse régionale du crédit agricole du Quercy, dont le siège est 24, rue du Lycée, Cahors.

## Obsèques

Judi matin ont été célébrées les obsèques de M. Louis Combelles, dont nous avons eu le regret d'annoncer la mort subite dans notre dernier numéro.

Le char funèbre recouvert de couronnes a été suivi par un nombreux cortège d'amis.

Nous renouvelons à MM. Combelles, à la famille nos vives condoléances.

## Educations physiques

Résultats du Concours départemental de tir

Le concours départemental de tir qui a eu lieu dimanche dernier au champ de tir de Caillac a obtenu le plus grand succès.

Sept S. A. G. venues des quatre coins du département, et représentant au total plus de 40 tireurs, déjà sélectionnés dans les Sociétés s'étaient donné rendez-vous à Caillac.

M. le chef de bataillon Salles, adjoint au général commandant le 1<sup>er</sup> groupe de subdivisions présidait, assisté de MM. Satgé, capitaine de réserve et Clary qui, spontanément, s'étaient mis à la disposition du chef de service départemental du Lot pour faire partie de la commission de classement.

Remarqués au champ de tir : M. Maruéjols, président de la section foot-ball de la Société « Préparation Militaire de Figeac ».

M. Charles, président de la Société « Union Sportive Luzéchoise », M. Bouysset, chef de la délégation du « Stade Prayssacois ».

M. le lieutenant Bénard, officier de tir du 9<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie.

## Classement collectif

Catégorie A (anciens militaires) :

1<sup>o</sup> Union Sportive Luzéchoise ; 2<sup>o</sup> Aviron Cadurcien ; 3<sup>o</sup> Préparation Militaire de Figeac ; 4<sup>o</sup> La Vaillante de Soturac.

## Catégorie B (jeunes gens âgés de 16 ans et au-dessus) :

1<sup>o</sup> Stade Prayssacois ; 2<sup>o</sup> Union Sportive Luzéchoise ; 3<sup>o</sup> Société scolaire et post-scolaire de Gourdon ; 4<sup>o</sup> Préparation Militaire de Figeac ; 5<sup>o</sup> La Quercynoise.

## Classement individuel

Catégorie A (anciens militaires) : 1<sup>o</sup> M. Delfau, de l'Aviron Cadurcien, médaille d'argent ; 2<sup>o</sup> M. Thomas, de la Société « Préparation Militaire de Figeac », médaille de bronze ; 3<sup>o</sup> M. Cardel « La Vaillante de Soturac », 1<sup>o</sup> diplôme.

Catégorie B. (jeunes gens âgés de 16 ans au moins) :

1<sup>o</sup> M. Francoual, de la « Société Scolaire et post-scolaire de Gourdon », médaille d'argent ; 2<sup>o</sup> M. Miran Valentin, de la « Société Sportive Luzéchoise », médaille de bronze ; 3<sup>o</sup> M. Bouysset Robert, de la « Société Stade Prayssacois », 1<sup>o</sup> diplôme.

NOTA : pour le classement collectif :

Les S. A. G. Catégorie A : 1<sup>o</sup> Union Sportive Luzéchoise, médaille de bronze, 50 mm ; 2<sup>o</sup> Aviron Cadurcien, 1<sup>o</sup> diplôme ; 3<sup>o</sup> Préparation militaire de Figeac, 1<sup>o</sup> diplôme.

## Classement collectif

S. A. G. Catégorie B : 1<sup>o</sup> Stade Prayssacois, médaille bronze ; 2<sup>o</sup> Union Sportive Luzéchoise, 1<sup>o</sup> diplôme ; 3<sup>o</sup> Société Scolaire et post-scolaire de Gourdon, 1<sup>o</sup> diplôme.

## Grand Festival-Concert de nuit

Ainsi que nous l'avons annoncé, l'Orphéon de Cahors, auquel l'Orchestre Symphonique, prête un bienveillant concours, organise un grand Festival-Concert de nuit, qui sera donné sur le kiosque à musique des Allées Fénelon, dimanche prochain 22 juin, à 21 heures.

Ce brillant concert vocal et instrumental, qui aura plutôt le caractère d'une fête de nuit, attirera certainement tout Cahors, sur nos belles allées, non seulement pour applaudir chanteurs de l'Orphéon et musiciens de l'Orchestre Symphonique, réunis sous l'habile direction de Gustave Barreau, mais pour ovationner comme il convient les deux brillants artistes, spécialement engagés pour cette unique démonstration artistique de plein air.

M. Combes, fort ténor de l'Opéra de Paris, qui au cours de la saison dernière obtint de brillants succès sur la scène du Capitole de Toulouse, où il lui fut donné de chanter très souvent en représentation, accompagné de Mlle Balty, forte chanteuse, engagée pour la saison prochaine, au grand théâtre du Capitole de Toulouse, se feront entendre ensemble et séparément dans les meilleurs morceaux de leur répertoire d'Opéra.

L'Orphéon de Cahors, qui pour sa vitalité, a besoin de se constituer une caisse, qui lui permettra de se procurer les éléments nécessaires de nature à lui permettre de se présenter le plus souvent possible devant le Public Cadurcien, a tenu à ce que tout le monde put assister moyennant un prix modique à cette magnifique soirée.

Le prix d'entrée sur les Allées Fénelon, a donc été fixé comme suit :

Entrée générale, grandes personnes, 1 fr. ; militaires et enfants au-dessous de 15 ans, 0 fr. 50 ; enceinte réservée avec chaises, 2 fr.

Un superbe bal, avec le bienveillant concours de l'Orchestre symphonique, clôturera cette brillante soirée sans précédent.

Nul doute, que tout Cahors, n'apporte sa part d'encouragement aux vaillants chanteurs de l'Orphéon, organisateurs de cette belle fête de nuit.

+

## Orphéon Cadurcien

Les membres de l'Orphéon sont priés de se rendre ce soir au « Palais des Fêtes » pour la répétition générale, en vue du concert du 22 courant, à 8 h. 1/2 précises. Présence indispensable.

## Accidents du travail

En travaillant une pierre au chantier du moulin du Périé, le nommé Joseph Delfau, trente-six ans, ouvrier maçon de l'entreprise Pradelle, demeurant à Cahors, 16, avenue de la Gare, a reçu un éclat au niveau de la corne de l'œil droit, dans la région pupillaire. Cette blessure entraînera sauf complication, une incapacité temporaire de travail de trois à quatre jours.

— En décrochant le bloc de soude de la griffe destinée à être placée sur la grille du cuvier métallique pour la fabrication de la nicotine, aux magasins des tabacs, le nommé Antoine Calmon, trente-six ans, demeurant 31, rue Barry, s'est contusionné le médus de la main gauche, avec décollement de l'ongle. Un repos d'une dizaine de jours lui a été prescrit.

## Noyé

Mardi soir, 16 juin, un ouvrier italien était allé à la pêche, du côté de Labéraudie, avec un camarade.

A un moment donné, la ligne de celui-ci disparut, entraînée par un gros poisson.

L'italien se jeta à l'eau pour rattraper la ligne qui, déjà était au milieu de la rivière.

Il réussit à la saisir, mais, tout à coup, il coula.

Aux cris de son camarade, on accourut : mais les recherches furent vaines mardi et mercredi.

## Fête de la place Rousseau

La jeunesse de la place Rousseau prévient le public que sa fête annuelle aura lieu comme les années précédentes les 9, 10 et 11 août 1924.

Un programme des plus complets étant en élaboration sera donné ultérieurement.

Le Comité.

## Fête votive

Après entente, la jeunesse de la place du Marché et la jeunesse de la place de la Halle, ont décidé de n'organiser qu'une seule fête, qui se tiendra sur la place de la Halle.

## La nouvelle carte électorale doit pouvoir servir de pièce d'identité

Un conflit, qui a motivé déjà de très nombreuses réclamations, vient de s'élever entre les fonctionnaires de certains bureaux de poste de Paris et le public qui se voit déclarer que les cartes d'électeur délivrées en l'occasion du scrutin du 11 mai ne peuvent désormais constituer des cartes d'identité.

De l'enquête à laquelle nous nous sommes livré, il résulte que le règlement de l'Administration des postes est bien précis : Ne peuvent être admises comme pièces d'identité que les pièces revêtues de la signature olographe et du sceau de l'autorité qui les a délivrées, ou visées.

Par tolérance, les cartes d'électeur établies par les maires de Paris portant le cachet de la mairie et simplement la « grille » du maire avaient été jusqu'ici, admises comme pièces d'identité aux guichets des bureaux de poste. Mais les nouvelles cartes d'électeur délivrées tout récemment portent toutes, imprimé, le nom du maire et dans la plupart des arrondissements on a négligé de les timbrer du cachet de la mairie. Cette manière de procéder a eu pour but de faire gagner du temps, mais elle a pour résultat de rendre non « valable » aux yeux des P.T.T. et en tant que pièce d'identité officielle, les cartes d'électeur établies depuis le 1<sup>er</sup> avril dernier.

Les sous-secrétaires des postes, saisi de diverses plaintes, fait procéder à une enquête au sujet des nouvelles cartes d'électeur non conformes à la définition administrative des pièces d'identité. Une circulaire ne tardera pas à unifier l'accueil que devront leur faire les employés des postes. Il est à espérer que les cartes d'électeur seront, comme auparavant admises comme pièce d'identité officielle : la signature requise du détenteur pouvant constituer une vérification aussi facile que suffisante.

Application de l'article 44 de la loi du 14 avril 1924 sur les pensions

La loi du 1<sup>er</sup> avril 1923 sur le recrutement de l'armée prévoit pour les militaires non officiers, quittant les drapeaux après 15 ans de services effectifs, le droit à une pension proportionnelle, et corrélativement, l'interdiction de rengager au-delà de 15 ans de services (art 67) ou de commissionner sans « renouvellement de contrat » après 15 ans de services au titre de service général.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi du 14 avril 1924 sur les pensions subordonne l'obtention d'une pension proportionnelle à la double condition d'avoir accompli 15 années de services effectifs et d'avoir 33 ans d'âge. L'article 31 de cette loi précise que le départ des services ne peut en aucun cas remonter avant l'âge de 16 ans. Ce sera le cas notamment des militaires provenant des écoles d'enfants de troupe.

Pour l'application des dispositions qui précèdent et jusqu'à nouvel ordre sous réserve de dispositions contraires dans le règlement d'administration publique à intervenir pour l'application de la loi du 14 avril 1924, le ministre de la guerre vient de prescrire :

1<sup>o</sup> De surseoir à toute radiation des contrôles militaires qui, bien que réalisant 15 ans de services effectifs n'auraient pas 33 ans d'âge ;

2<sup>o</sup> De considérer que, pour l'application des articles 67, 68 et 78 (avant-dernier alinéa excepté) de la loi du 1<sup>er</sup> avril 1923, seuls entrent en ligne de compte les services accomplis depuis l'âge de 18 ans, fixé par la même loi comme âge minimum pour l'engagement en temps de paix, les services accomplis avant cet âge n'étant considérés que comme des bonifications de services admissibles en liquidation pour ce qui concerne la pension proportionnelle.

## Situation des cultures

L'Officiel publie la statistique relative à la situation des cultures au 1<sup>er</sup> juin 1924.

Mais. — Superficie : 15.500 hectares.

Pommes de terre. — Superficie : 17.500 hectares.

Topinambours. — Superficie : 1.300 hectares.

Betteraves fourragères. — Superficie : 5.000 hectares.

Prairies artificielles. — Superficie : 24.000 hectares.

Prairies temporaires. — Superficie : 1.800 hectares.

Fourrages verts : Superficie : 4.000 hectares.

Prés naturels : Superficie : 36.300 hectares.

Herbages : Superficie : 12.000 hectares.

Vignes : Superficie : 25.500 hectares.

La situation de ces cultures est cotée : 80, c'est-à-dire bonne.

## La prorogation des permis de chasse

Le « Journal Officiel » du 18 juin a publié un décret relatif à la prorogation de la validité des permis de chasse.

Aux termes de ce décret, les autorités chargées de la délivrance des permis auront la faculté d'en proroger d'année en année la validité pendant une période maximum de quatre ans.

Chaque prorogation fera l'objet d'une demande sur papier timbré, elle sera constatée par l'apposition d'un timbre mobile sur la formule dont le titulaire est déjà muni.

Il est créé, à cet effet, deux timbres mobiles, l'un de 40 francs, pour les permis de chasse départementaux et l'autre de 100 francs pour les permis de chasse généraux.

## Marandeurs

Depuis quelques jours, des propriétaires de notre ville constataient que des marandeurs pénétraient dans les jardins et emportaient des légumes.

Une surveillance fut établie et dans la nuit de mardi, vers 1 heure, M. P., propriétaire, rue V. Hugo, avait la satisfaction de pincer un marandeur qui, déjà, avait fait provision de légumes.

Avec l'aide d'un voisin, M. P., conduisit le marandeur à la police et a déposé une plainte contre lui.

## Avis

Les membres de l'Aviron sont informés que M. Caumer, trésorier-adjoint de la Société, se tiendra à leur disposition tous les jours, dans ses Magasins au Printemps, rue Maréchal Foch, pour leur permettre de régulariser leur situation avec la trésorerie. L'entrée dans les enceintes réservées, le dimanche 22, sera refusée aux sociétaires dont les cartes ne seront pas à jour.

## Vel-Auto-Lotois

Contrairement à ce qui a été annoncé, le circuit France-Sport qui devait être couru à Cahors le dimanche 22 courant, est renvoyé, en raison de la grande manifestation sportive qui doit avoir lieu à Toulouse, ce même jour, au profit de l'érection d'un monument aux coureurs cyclistes morts pour la France. Le public Cadurcien comprendra très bien que l'esprit sportif qui guide les membres du Conseil d'administration du V. A. L. les ait mis dans l'obligation de renvoyer la course, afin de ne pas nuire à la réussite de la réunion de Toulouse.

Le circuit France-Sport a été de ce fait renvoyé au 6 juillet.

## On peut reconnaître à coup sûr un œuf frais pendu

C'est au moins ce qu'affirme M. André Leroy dans une note déposée à l'Académie des sciences par M. Lindet.

En examinant un œuf avec une lampe électrique, on y voit des taches claires dues au commencement de séchage de la coquille s'il est pendu depuis plus de deux ou trois jours.

L'absence de ces taches permet donc d'affirmer que l'œuf est, sinon du jour, au plus de la veille.

## Arrondissement de Cahors

### Valrouffé

Bon débarras. — Le Rallye Polémie avait organisé une battue sur le territoire de notre commune, sous la présidence de M. Annès. Au cours de cette battue il a été tué d'un seul coup de fusil une lièvre pesant 70 kilos, par M. Massip. Et 3 marcarons par les chasseurs : Annès Auguste, Annès Prosper et Marcouly.

Nos félicitations à ces adroits chasseurs.

Une autre battue aura lieu prochainement.

### St-Denis-Catus

Un déraillement. — Hier, mercredi, trois wagons du train de marchandises n° 7149 ont déraillé entre les stations de Thédirac-Peyrilles et Saint-Denis, labourant la voie sur une longueur de près de 3 kilomètres. Le train de voyageurs Paris-Toulouse a subi un long retard. Pas d'accident de personne.

### Gindou

Guindou. — Notre jeune compatriote, M. Cassagnac Raoul, instituteur à Felzens, près Figeac, récemment libéré du service militaire, vient d'être affecté, comme officier d'administration du service de santé, à Toulouse.

Toutes nos félicitations au nouveau sous-lieutenant de réserve.

### Limogne

Nécrologie. — Mardi dernier ont eu lieu les obsèques de Mme Bach, née Savignac, épouse de M. l'Adjoint au Maire, enlevée à l'affection des siens à l'âge de 73 ans, par une très courte maladie.

Nous adressons à M. Bach et à la famille nos sincères condoléances.

### Luzech

Concours de tir. — Notre société sportive prit part dimanche dernier, au concours départemental de tir organisé, au champ de tir de Caillac par l'U. S. L. P. entre les S. A. G. du département.

L'U. S. L. avait envoyé une délégation par catégorie. Elle remporta un succès marqué. La délégation catégorie A fut classée première et reçut le premier prix, médaille de bronze grand modèle et diplôme.

### Bélazy

Election complémentaire. — Par suite du décès de M. Rouges, Maire, il y a deux vacances au sein de l'Assemblée municipale, le conseiller Bel étant mort l'année dernière.

Un arrêté préfectoral, en date du 11 juin, convoque les électeurs pour le dimanche 29 juin, à l'effet d'élire deux membres du Conseil municipal.

Le scrutin sera ouvert de 8 à 16 heures.

### Sauzet

La foire. — Les travaux de la saison et les averse de la journée ont interrompu notre foire de jeudi qui n'a pas eu son importance habituelle. Voici les cours pratiqués :

Gros bœufs d'attelage, de 5.800 à 6.000 fr. ; bœufs de travail, de 5.000 à 5.500 fr. ; bovillons, de 3.000 à 4.000 fr. ; vaches de travail, de 4.500 à 5.000 fr. ; jeunes veaux, de 2.000 à 3.000 fr., le tout la paire.

Gros moutons d'élevage, de 180 à 200 fr. ; brebis avec coule, de 150 à 180 fr. ; agneaux, de 120 à 140 fr. pièce, selon grosseur ; porcelets, de 150 à 200 fr. ; chèvres, de 200 à 250 francs.

Poules et poulardes, 4 fr. 50 ; poulets, 5 fr. ; lapins domestiques, 2 fr. ; dindes, 3 fr. 10 le demi-kilo ; pigeons, 7 fr. la paire ; œufs, 3,50 à 3 fr. 75 la douzaine ; oisons et canetons faisant défaut ; pommes de terre nouvelles, 2 fr. le kilo.

# DÉPÊCHES

Paris 11 h. 45.

## EN ITALIE

### Le meurtre de M. Matteoti Nouvelle arrestation

De Rome : La police a arrêté M. Giovanni Marinelli, ancien membre du parti fasciste, sous l'inculpation « d'avoir déterminé d'autres personnes à priver M. Matteoti illégalement de sa liberté ».

### Un attentat

Une dépêche de Toghera annonce qu'un fasciste dissident qui avait blâmé l'assassinat du député Matteoti a été mortellement blessé.

Les autorités recherchent le meurtrier.

### Pour une conférence franco-germano-britannique

De Berlin : Dans un discours, le député Erkelleng, vice-président du parti démocrate, a proposé qu'une rencontre ait lieu entre MM. Herriot, Mac Donald et le chancelier Marx, pour discuter du problème des réparations.

M. Erkelleng croit qu'une pareille Conférence amènerait l'Allemagne à la Ligue des Nations.

### L'Entrevue franco-belge

M. Hymans, de retour à Bruxelles hier soir, s'est borné à déclarer que son entrevue avec M. Herriot fut une simple prise de contact.

Il a ajouté qu'il était enchanté de l'accueil qui lui fut réservé à Paris.

### Le vote des femmes en Belgique

De Bruxelles : La majorité de la droite de la Chambre Belge a décidé de soulever à nouveau aujourd'hui la question du vote des femmes aux conseils provinciaux.

Les membres de la droite paraissent toutefois divisés sur l'opportunité de faire venir immédiatement en discussion cette question, qui est susceptible de provoquer une crise politique ministérielle.

### Les élections en Afrique du Sud

Défaite du général Smuts  
Les derniers messages du Cap confirment que les élections, en Afrique du Sud, vont consacrer la défaite du parti dont le général Smuts, l'actuel Premier ministre, est le chef.

### Le collier de Mme Thiers

De Chicago : Les joailliers Lebolt et Cie déclarent que le collier de Mme Thiers a été acheté pour leur compte.

tiendraient au chef-lieu de canton le quatrième lundi des mois de janvier, mars, novembre et décembre de chaque année.

### Souillac

Pour mourir. — Une jeune fille de 22 ans, Mlle Nancy Lavergne, habitant à Meyronne, fille d'honnêtes cultivateurs, a mis fin à ses jours en se pendante, samedi soir à 4 heures à une poutre de son grenier.

Il y a une quinzaine de jours, elle s'était précipitée dans un puits, mais elle avait été sauvée par plusieurs personnes, parmi lesquelles se trouvait un boucher de notre localité en tournée, M. Charles Veyssièrre.

Ses obsèques ont eu lieu lundi matin.

### Lamothe-Fénélon

Succès. — Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote, Mlle Ida Aussel, vient de subir avec succès l'examen des bourses de l'enseignement primaire supérieur.

Nos félicitations.

## CHEZ NOS VOISINS

### Une élection législative modifiée

Le 2<sup>e</sup> bureau de la Chambre s'est prononcé pour la proclamation, comme élu député au scrutin du 11 mai, de M. Balitrand, radical socialiste, à la place de M. Roquette, de la liste du Bloc national, qui avait été proclamé à tort par la commission de recensement de l'Aveyron.

C'est à la Chambre qu'il appartiendra de se prononcer en dernier ressort.

## REMERCIEMENTS

Monsieur Jean COMBELLES, Monsieur François COMBELLES, Madame Robert ARNOUX, M. Robert ARNOUX et leur fils Guy.

Les familles COMBELLES, de Mollières (Tarn-et-Garonne), COMBELLES, d'Aulnay-sous-Bois (Seine-et-Oise), TASSART, SOULIE, VIGNALS, BONNEFOY, LAVAL, VALMARRY, RULHIE, DELTHEIL et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

### M. Louis COMBELLES

Ancien maître d'hôtel  
Ancien conseiller municipal

## SI VOUS AVEZ DES MAUX D'ESTOMAC, DÉTRUISEZ-EN LA CAUSE

Si vous souffrez d'acidité, d'aigreurs, brûlures de l'estomac, si vous avez souvent envie de rendre, etc ; si manger est une torture, il vous faut remonter à la source de ces maux, en détruire la cause et cela le plus tôt possible ; c'est le rôle tout indiqué de la Magnésie Bismurée ; elle fait cela et le fait toujours. Une demi-cuillerée à café de Magnésie Bismurée immédiatement après les repas ou dès que vous sentez une malaise, neutralisera immédiatement l'acidité, la fermentation des aliments, adoucira les parois inflammées de l'estomac et lui facilitera sa tâche. En très peu de temps, il fonctionnera normalement. Prenez-vous aujourd'hui même un flacon de Magnésie Bismurée (marque déposée) chez votre pharmacien et faites-en l'essai de suite ; vous constaterez la différence dès votre prochain repas.

## PARIS-ÉLÉGANT

### Demande deux bonnes Ouvrières

Calottières et Giletières

### Maison Rous

12, rue Maréchal-Joffre

## A VENDRE

### Une petite Maison

4 pièces - Très bien aérée

Prix : 8.000 fr.

Pour visiter et traiter, s'adr : J. DEL-LARD, Cabinet Immobilier, rue M<sup>e</sup>-Joffre, CAHORS.

droite et s'est fait une profonde entaille au niveau du genou.

Des soins empressés lui ont été prodigués par M. le D<sup>r</sup> Coulon, de Gourdon.

Collision de deux bicyclettes. — Lundi soir, Jean Ségalar, garçon boulanger dans notre ville, débouchait à une assez vive allure du petit chemin situé au-dessous de l'École publique de garçons et conduisant à la nouvelle prison lorsqu'il heurta un autre bicycliste de la région, mais habitant Paris, en face la maison de M. Adrien Traucou, commis-greffier, qui descendait l'Avenue Gustave-Larroumet.

Le choc fut violent et la roue de la bicyclette de Ségalar fut mise en très mauvais état.

Une vive discussion s'ensuivit. Chacun accusait l'autre d'être le malfaiteur qui avait occasionné l'accident et lui en demandait réparation.

Après une longue plaidoirie, émaillée de force injures et impertinences, le parisien se décida enfin à verser la somme de 10 francs à Ségalar et chacun repartit mécontent, de son côté, en maugréant et récriminant vivement.

### Granat

Attentat à la pudeur. — Une enquête est ouverte au sujet d'une affaire de méœurs dans laquelle sont impliqués trois cavaliers indigènes, originaires de l'Afrique du Nord affectés à l'annexe de remonte de Ségala-Granat.

### Labastide-Murat

Tombé d'un cerisier. — En cueillant des cerises dans sa propriété de Barrihac, M. Pralou, charpentier, âgé de 80 ans, est tombé de l'arbre, une branche sèche s'étant rompue sous son poids.

M. le docteur Alayrac, appelé, a prodigué ses soins au blessé dont l'état, sauf complication, est aussi satisfaisant que possible.

### Salviac

Série d'accidents. — Deux accidents se sont produits à Salviac les dimanche et lundi 15 et 16 juin 1924. Le jeune Elie Pramit, du village de Boulegan se rendait à Salviac à bicyclette lorsque à la descente de Dantore, il tomba malencontreusement et se fit de profondes blessures à la tête.

M. le docteur Cambornac appelé aussitôt lui donna tous ses soins ; l'état du jeune Pramit n'inspire aucune inquiétude.

Lundi soir, M. Dauriac Jean, dit Salviac, propriétaire, bien connu par sa bonhomie, habitant le faubourg des Crozes s'était rendu à Salviac pour faire ses provisions, lorsqu'il s'offrit brutalement à décharger une charrette.

Par suite d'un faux mouvement, il tomba et ne parut pas autrement incommodé de sa chute.

Mardi matin, on apprenait la mort de M. Dauriac survenue dans la nuit, alors que rien dans son état ne faisait prévoir une mort aussi prompte.

Nos bien sincères condoléances à la famille.

Certificat d'études. — Les examens du certificat d'études auront lieu à Salviac le 4 juillet, sous la présidence de l'inspecteur primaire. Nous ferons connaître en temps opportun les résultats.

### Souliomès

Conseil municipal. — Dimanche dernier, le Conseil municipal de Souliomès s'est réuni pour la tenue de la deuxième session ordinaire de 1924. Il a voté le budget primitif de l'exercice 1925 et le budget supplémentaire de l'exercice courant.

Ces budgets se soldent par un important excédent de recettes.

Le Conseil a également voté des subventions en faveur du Comité de défense contre la tuberculose, en faveur du Comité agricole de Labastide-Murat et en faveur du Comité des Mutilés et Réformés de guerre.

Enfin, il a donné un avis favorable à la création de quatre nouvelles foires demandées par le Conseil municipal de Labastide-Murat et qui se

Obsèques Civiles. — Lundi ont eu lieu les obsèques purement civiles de M. Emile Roques, plombier, couvreur, décédé après une assez longue maladie.

De toutes parts, Marcihaac, Villefranche, etc. étaient accourus de nombreux amis pour assister aux funérailles, mais le cortège était-il des plus imposants.

Au cimetière, notre ami Couderc de Marcihaac a dit un dernier adieu à Emile Roques et a retracé toute sa vie de travail opiniâtre, sa fidélité à ses principes qui ne s'est pas démentie à l'heure de sa mort.

Bienveillant pour tous, aimant à rendre service, Emile Roques ne comptait que des amis et c'est en leur nom et en celui de la foule accourue que Louis Couderc lui a dit un dernier adieu, donné à la famille, au nom de tous l'assurance que le défunt ne serait pas oublié et lui a exprimé les vifs respects de tous les assistants.

La foule s'est retirée profondément émue.

Nous adressons à notre tour à la famille Roques, nos condoléances sincères et émuës. — E. V.

### Latronquière

Fête patronale. — Notre chef-lieu de canton se prépare à donner un éclat tout particulier à notre fête patronale, qui aura lieu le 24 juin. Un programme a été composé et va être affiché par les soins d'un comité de vingt-cinq jeunes gens dévoués, dont le zèle et l'entraîn assurement le succès de notre fête. Les divertissements de toutes sortes promettent trois belles journées. Les salves d'artillerie, la course cantonale de bicyclettes, le feu d'artifice, la retraite aux flambeaux et toutes sortes d'attractions diverses contribueront à en relever l'éclat.

## Arrondissement de Gourdon

### Gourdon

Conseil municipal. — Cette semaine, les diverses commissions du Conseil vont se réunir, à la mairie, en vue de préparer la session de mai, dite session budgétaire, qui se tiendra le dimanche 22 juin courant, à 14 heures.

Probité. — Nazaires Joseph, 69 ans, mendiant infirme, de Belvès (Dordogne), a trouvé une somme en billets de banque (80 fr.), dans une salle de l'auberge Lacam, au Forail ; il l'a remise à l'aubergiste et en a fait la déclaration au bureau de police.

Mme Salvatet, sage-femme, avenue Cavaignac, a trouvé sur la voie publique un certain nombre de coupures qui ont été réclamées par le propriétaire (15 fr.).

Foire de la Pentecôte. — La foire de la Pentecôte, a été moins importante que les précédentes. Il est vrai qu'il en est ainsi d'habitude. Les travaux agricoles en sont en grande partie la cause.

Les vendeurs de bestiaux se plaignaient que, depuis quelque temps, les affaires étaient très lentes. Il y a plus de vendeurs que d'acheteurs. Nous espérons que cela ne va pas durer et que le commerce ne tardera pas à reprendre.

### Cours pratiqués :

Bœufs gras, de 400 à 440 fr. les 100 kilos, bœufs de travail de 4.000 à 5.600 fr. ; bouvillons, de 2.000 à 2.400 fr., le tout la paire ; moutons gras, 3,50 ; agneaux de boucherie, 4 fr. le kilo ; brebis de 150 à 180 fr. pièce ; porcs de charcuterie, 200 fr. les 50 kilos ; porcelets de 100 à 220 fr. pièce selon grosseur et qualité ; chevaux, 4 fr. le kilo.

Poules, 3 fr. ; poulets de grains, 5 fr. ; dindes, 4 fr. ; lapins domestiques, 2 fr. ; le tout le demi-kilo ; œufs, 3 fr. la douzaine.

Canetons, un mois, 25 fr. pièce ; 8 jours, 12 fr. l'un ; canetons, 8 fr. la paire à 8 jours ; poussins de 4 à 6 fr. la paire, de 10 à 15 jours.

Accident. — En jouant, un bambin de 5 à 6 ans, de Vayssac, commune de Nozac, nommé Lavadou a fait tomber une charue sur sa jambe

Agneaux de boucherie de 100 à 130 pièce suivant grosseur.

A la halle aux grains : Peu de blé vendu de 16 à 17 le 1/5.

Avoine de 6 fr. 50 à 7 fr. le 1/5.

Mais de 22, à 25 fr. le 1/5.

Légumes apportés en quantité, vendus à des prix élevés. Fruits : cerises 0,60 le 1/2 kilog. Fraises 4 fr. l'assiette. Œufs 3 fr. 75 la douzaine. Poules et poulets 7 fr. le kilog. Lapins 4,50 le kilog. Canards 8 fr. pigeons 5,50 la paire. Chevreux 4 fr. 50 le kilog. Le tout poids vif.

Fromages du Cantal 8 fr. le kilog. Beurres 12 et 13 fr. le kilog. suivant qualité. Petits fromages du pays, 3 fr. la douzaine.

Bonne foire pour le commerce local, car les marchands étalagistes ont fait une bonne recette.

Il serait à désirer que la vie chère diminue.

### Fons

Echos de la fête. — Notre fête locale a atteint tout le succès qu'on espérait. Le dimanche, de bonne heure, les gens avides de gaieté, ainsi que les partisans de sports se massaient sur la place de Pinade, point de départ des coureurs inscrits pour participer aux courses vélocipédiques. Ceux-ci étaient au nombre de 20 et les prix attribués au nombre de 3.

Le parcours à effectuer était de 12 kilomètres.

Après les courses, vint le tour des différents jeux annoncés dans le programme que, précédemment, nous avons fait connaître à nos lecteurs. Ces jeux avaient également attiré beaucoup de monde.

Dans la soirée, à 21 heures, un brillant feu d'artifice auquel succéda une brillante retraite aux flambeaux, clôture cette première journée de fête.

Le lendemain, lundi, malgré les pressants travaux de la saison, nous avons constaté la présence de nombreux promeneurs, dont la plupart étaient des figeacois. Dans les divers bals de quartier, ils s'en donnèrent à cœur joie et ne se retirèrent que dans la matinée de mardi.

Fête très bien réussie et qui fait honneur à ses organisateurs.

### Capdenac-le-Haut

Fête locale. — La petite localité d'Ournes, commune de Capdenac-Haut, célébrera le 29 juin courant sa fête patronale.

Le comité organisateur s'est assuré le concours de quelques musiciens de valeur qui contribueront au succès de cette fête. En voici le programme :

6 heures matin, réveil en fanfare ; 8 heures, aubades aux habitants et distribution de bouquets ; 2 heures, ouverture du bal ; 4 heures, course de bicyclettes ; 5 heures, départ du ballon « Le Poilu » ; jeux divers : 8 heures, tour du bourg en musique, illuminations ; 9 heures, brillant feu d'artifice ; 9 heures 30, ouverture du bal de nuit ; 11 heures, farandole générale et clôture de la fête.

### Calare

Elections municipales complètes.

Voici les résultats des élections municipales complémentaires :

Inscrits, 394. — Volants, 275. — Blancs ou nuls, 10. — Suffrages exprimés, 265. — Majorité absolue, 133.

Ont obtenu : MM. Pégourie Albert, propriétaire, 209 voix, élu ; Mirabel Florent, Conseiller d'arrondissement, 202, élu ; Ausset Alphonse, boucher, 197, élu ;

M. Lille, Adjudant en retraite, 67 ; Divers, 25.

Conseil municipal. — Le Conseil municipal est convoqué pour dimanche, 22 juin, à 7 heures du soir (heure légale), pour la nomination d'un maire en remplacement de M. Bramel, démissionnaire.

M. Andrieu, adjoint, pressenti, a décliné toute candidature laissant ainsi au Conseil toute latitude pour le choix d'un nouveau maire.

que Jane s'avancit silencieusement vers le chœur, il commença à chanter les paroles du second verset : il maintenait sa voix en sourdine, mais son admirable organe de baryton portait au loin chaque parole.

Puis l'orgue donna toute sa force, sans être accompagné d'aucune voix humaine, mais Jane répéta dans le secret de son cœur les mots sacrés : « Et que sous votre conduite nous évitions tout ce qui serait nuisible à notre salut ». N'avait-elle pas prié afin d'être éclairée ? Alors sûrement tout serait bien.

Jane prit place dans une des antiquités stables au chœur et regarda autour d'elle. La brillante lumière de midi filtrait à travers les vitraux, semant sur les dalles des taches d'ombre et d'écarlate. Quelle admirable expression ! « Lumière éternelle » ! Comme Garth prononçait ces mots, ils semblaient percer le silence tel un rayon d'éclatant soleil. Jane apercevait le sommet de la tête brune de Garth au-dessus de l'épais rideau de l'orgue. Elle redoutait l'instant où son ami se retournerait et où son vif regard se poserait sur elle. Comment accepterait-il la sentence ? Aurait-elle la force de supporter ses reproches ? Serait-il tragique dans ses regrets ? Discuterait-il, insisterait-il, dominant sa volonté à elle ? Pourrait-elle faire opposition à la volonté de Garth s'il la mettait en jeu ? Sortiraient-ils l'un et l'autre de cette lutte sans se blesser cruellement ? Oh ! que pourrait-elle dire ? que

dirait-elle ? Quelles réponses faire ? Quelle raison donner à son refus, pour que Garth l'acceptât sans appel ?

Puis, après quelques accords improvisés sur l'orgue, le thème changea.

Le cœur de Jane s'arrêta ; Garth jouait maintenant le *Rosaire*. Il ne chantait pas, mais la subtile douceur des sons de l'orgue semblait lancer les mots dans l'espace mieux que n'eût fait une voix. Les paroles précieuses du souvenir s'égrenèrent une à une dans toute leur pureté, puis la mélodie en s'attraitsant révéla qu'un avait rencontré la croix. Tout prit pour Jane une signification nouvelle, elle jeta autour d'elle un regard de détresse, cherchant s'il n'y avait pas moyen d'échapper au charme infini de la mélodie qui emplissait la petite église.

Soudain le silence se fit. Garth se leva, se retourna et aperçut Jane. La clarté d'une grande joie illumina son visage.

— C'est bien, Jimmy, dit-il ; c'est assez pour ce matin. Et voilà un six pence neuf, puisque tu as si bien manœuvré les soufflets. Tiens, c'est un « shilling » ! tant pis, tu l'auras quand même, parce que c'est un beau jour aujourd'hui. Il n'y eut jamais un si beau jour, Jimmy, et je veux que toi aussi tu sois heureux. Maintenant sauve-toi, et ferme la porte de l'église derrière toi, mon garçon.

Ah ! comme cette voix vibrante de joie remua l'âme de Jane !

Le gamain à cheveux roux, au visage criblé de taches de rousseur, tout

rayonnant de plaisir sortit de derrière l'orgue, et descendit un des bas-côtés en traînant ses pieds ; il laissa tomber son shilling, s'arrêta pour le ramasser, et enfin sortit, la lourde porte retombant derrière lui avec bruit.

Garth était resté debout immobile près de l'orgue, sans regarder Jane, et maintenant qu'ils se trouvaient absolument seuls dans l'église il ne bougea pas, et demeura ainsi quelques instants. Ces instants parurent à Jane des jours, des semaines, des années, une éternité ! Puis Garth parut au milieu de la nef, la tête haute, les yeux brillants ; toute son attitude était celle d'un conquérant sûr de la victoire. Il s'avança jusqu'aux marches de l'autel, s'y arrêta, et fit signe à Jane de le rejoindre :

— Ici, bien-aimée, dit-il ; que ce soit ici.

Jane s'approcha et pendant un bref moment ils demeurèrent l'un à côté de l'autre tournés vers le chœur ; il y faisait plus sombre que dans les autres parties de l'église, car la lumière n'y arrivait que par trois étroites ouvertures ornées de vitraux.

Puis Garth se tourna vers Jane.

— Ma bien-aimée, dit-il, nous sommes en une présence et un lieu saints, mais il ne peut y avoir d'endroit trop sacré pour ce que nous avons à nous dire, et le Dieu en qui nous croyons tous deux est ici pour bénir et ratifier nos paroles. J'attends votre réponse.

Jane éclaircit sa voix, et enfonça

ses mains tremblantes dans les larges poches de sa jaquette.

— Dal, dit-elle, ma réponse sera une question. Quel âge avez-vous ?

Elle perçut chez Garth un mouvement d'intense surprise ; elle vit la clarté joyeuse du visage de son compagnon s'éteindre ; après une courte hésitation il répondit :

— Je croyais, mon aimée, que vous le saviez ; j'ai vingt-sept ans.

— Eh bien, reprit Jane avec fermeté, j'ai trente ans, j'en paraîtrais trente-cinq, et je sens que j'en ai quarante. Vous avez vingt-sept ans, Dal, et vous en paraîsez dix-neuf, et souvent vous croyez en avoir neuf. J'ai bien réfléchi, et je me rends compte... que je ne puis pas épouser... un enfant.

Silence absolu.

Comme saisie de terreur Jane leva les yeux vers Garth ; il était jusqu'aux lèvres d'une pâleur livide, son visage très dur et calme, le calme glacé de la pierre.

A la fin il parla :

— Je n'avais pas pensé à moi-même, dit-il lentement. Je ne sais comment cela s'est fait ; mais depuis que mon esprit est plein de vous, je n'ai pas pensé à moi-même. De sorte que je n'avais pas mesuré combien en effet il y a peu de choses en moi pour faire que vous m'aimiez. Je croyais que vous aviez éprouvé, comme moi, que nous étions... l'un à l'autre.

Une seconde il avança la main comme s'il allait la toucher, puis

son bras retomba lourdement.

— Vous avez raison, continua-t-il, vous ne pouvez épouser un homme que vous considérez comme un enfant.

Il se détourna d'elle et fit face au chœur de nouveau. Pendant l'espace d'une longue minute, silencieux, il contempla le vitrail au-dessus de la sainte table, sur lequel agonisait le Christ.

— J'accepte la croix, dit-il.

Et faisant volte-face, il descendit posément la nef. La porte de l'église s'ouvrit, puis se referma avec un bruit sourd, et Jane se trouva seule.

Elle trébucha jusqu'au siège qu'elle venait de quitter et se jeta à genoux.

— Oh ! mon Dieu, gémit-elle, faites qu'il revienne, rendez-le-moi ! — Oh ! Garth ! c'est moi qui suis sans attrait et indigne, non pas vous. Oh ! Garth ! revenez ! revenez ! J'ai confiance, je n'aurai plus peur. Oh ! mon cher bien-aimé... revenez !

Elle écouta, l'oreille tendue. Elle écouta jusqu'à ce que tous les nerfs de son corps vibrassent de souffrance. Elle décida ce qu'elle dirait quand la lourde porte se rouvrirait et qu'elle verrait Garth surgir dans un rayon de lumière. Elle attendit en silence, et l'attente paraissait augmenter ce silence, l'enserment comme un mur cruel, qui s'ouvrait seulement pour lui laisser envisager sa solitude future. Une fois encore, elle rompit le silence.

(A suivre)

nie à Vers le 1<sup>er</sup> juin sous la présidence des présidents honoraire et actif : MM. Manhiabal et Annés.

Il a été procédé au renouvellement du bureau :

Président honoraire, M. Manhiabal ; Président actif, M. Annés Auguste ; secrétaire trésorier, M. Cougère Jean ; secrétaire, M. Bonnaure ; directeur de la chasse : M. Espéret Louis ; commissaires, MM. Caste et Roussel.

Tous les membres sortants ont été maintenus à l'unanimité.

## Arrondissement de Figeac

### Figeac

Conseil municipal. — Le Conseil municipal de Figeac s'est réuni le 14 juin sous la présidence de M. le D<sup>r</sup> Pezet, maire. Etaient présents : MM. le D<sup>r</sup> Pezet, Baduel, Nozières, Ifernot, Delpeuch, Vaysses, Lala, Lafon, Besombes, Galabert, Geny, Longuepuech, Labry. Etaient absents : MM. Loubet, Bordes, Redoulz, Cels, Sers, Tillet, Dournes et Cougoulé.

Le Conseil a adopté les plans et devis des réparations à faire aux abattoirs, approuvés les dépenses pour ces réparations. La ville fera un emprunt de 50.000 francs au Crédit Foncier, le paiement par annuité sera assuré par une surtaxe de 0 fr. 05 sur le prix de l'abatage en application de la loi du 8 janvier 1924.

Les budgets de la ville, du Collège des Garçons, du Collège des Jeunes Filles, de l'Hôpital-Hospice, du Bureau de Bienfaisance, de l'Assistance aux vieillards sont approuvés.

Un crédit de 500 fr. est approuvé pour réparations à l'église du Puy.

Le Conseil autorise la société du « Caïffa » à avoir un dépôt de marchandises.

Le Conseil prend connaissance d'un rapport de M. l'Ingénieur concernant le maintien de Costes Guillaume, cantonnier de chemins vicinaux. Le Conseil approuve une demande d'alignement par modification du chemin rural d'Aymard à Barbias.

Une subvention de 200 fr. est accordée à M. Gosez, pour la semaine du dessin.

Un barème est établi pour le prix du pain.

Demande de M. Monteil pour augmentation de traitement de 25 francs pour réparations de pompes et bornes fontaines, accordée.

Une bourse supplémentaire est accordée à l'élève Vayssie Pierre, du Collège Champollion.

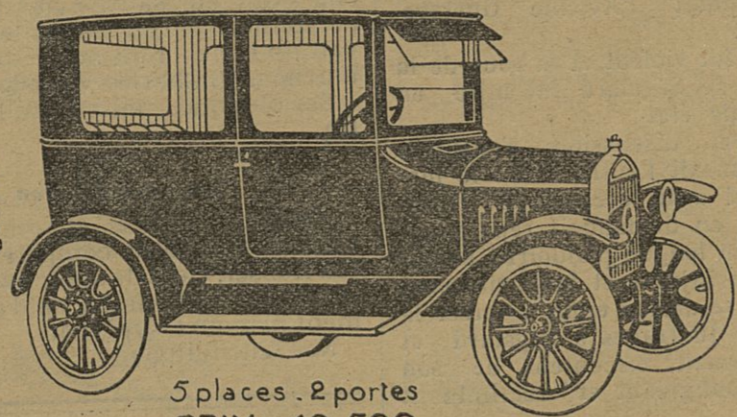
Une demande de suris est accordée à M. Saniers Louis-Léopold, de la classe 1923.

Probité. — M. Tinel, gendarme en retraite à Figeac, a trouvé sur la voie publique une certaine somme qu'il s'est empressé de déposer au commissariat de police où elle a été réclamée par son légitime propriétaire peu après.

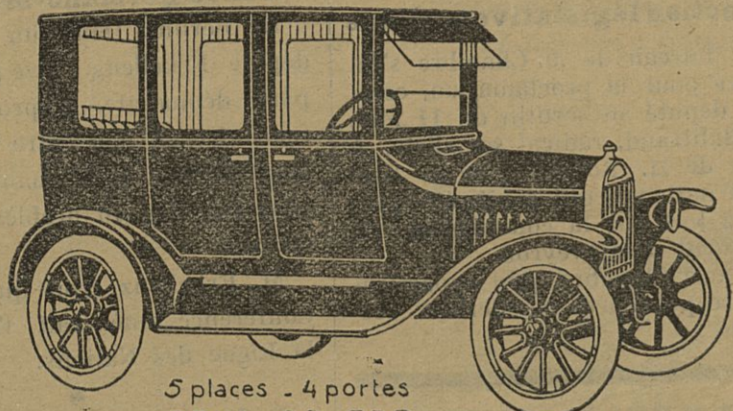
Nous adressons toutes nos félicitations à M. Tinel pour son acte de probité.

Chez nos sapeurs. — L'élection au Conseil supérieur des sapeurs-pompiers ayant donné lieu à ballottage pour le 13<sup>e</sup> collège, une nouvelle élection se fera le 22 juin.

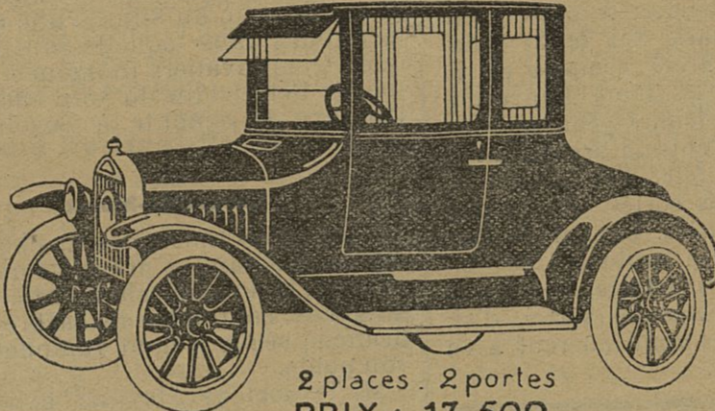
# Ford



5 places . 2 portes  
PRIX : 19.500  
(pris à Bordeaux)



5 places . 4 portes  
PRIX : 20.500  
(pris à Bordeaux)



2 places . 2 portes  
PRIX : 17.500  
(pris à Bordeaux)

Des sièges profonds, une garniture soignée; tous les détails d'aménagement que les voitures d'un prix beaucoup plus élevé sont seules à pouvoir vous offrir.

**SOLIDITÉ SOUPLESSE**  
**ÉCONOMIE CONFORT**

**C'est Ford**



Tous nos modèles sont livrés sur  
Chez tous les agents Ford

notre nouveau châssis surbaissé  
dans toute la France

## IMPRIMERIE A. COUESLANT

(Personnel intéressé)

**CAHORS (Lot)**

**INSTALLATION MODERNE**

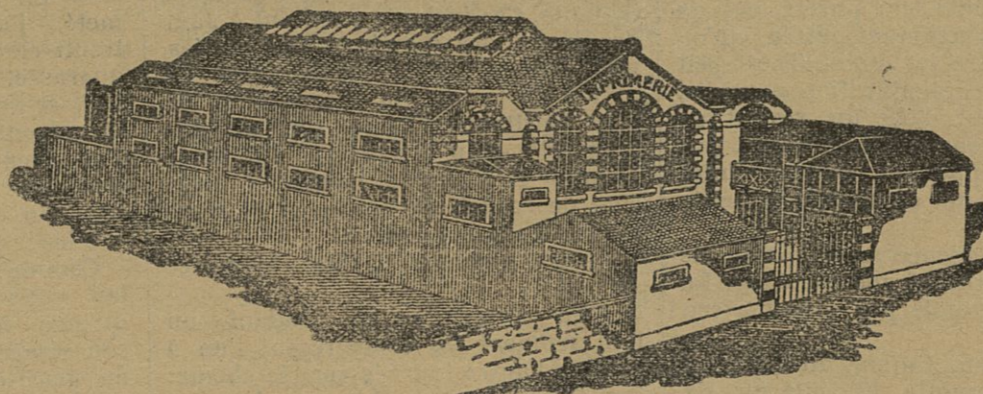
**ATELIER PRINCIPAL :**

1, Rue des Capucins

**ANNEXE :**

1, Rue Frédéric-Suisse

**21 PRESSES**



**LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS**

### Etude de M<sup>e</sup> MOURGUÉS

Chevalier de la Légion d'honneur  
AVOCAT, NOTAIRE A ALBAS (Lot)

Suivant exploit du ministère de Maître BOYER, huissier à Cahors, en date du vingt-six mai mil neuf cent vingt-quatre, enregistré.

Et à la requête de: 1<sup>o</sup> Monsieur Bernard LANIÉS, professeur au Lycée de Toulouse, demeurant en la dite ville; 2<sup>o</sup> Monsieur Jean ALIS, propriétaire, demeurant à Albas, pour lesquels domicile est élu en l'étude de Maître MOURGUÉS, notaire à Albas, et en celle de l'huissier sus-nommé.

Notification a été faite à Monsieur le procureur de la République près le Tribunal civil de Cahors, de l'expédition d'un acte dressé par le greffier du dit tribunal, le vingt-cinq avril mil neuf cent vingt-quatre, constatant le dépôt fait, à cette date, par Maître MOURGUÉS, notaire à Albas, de la copie collationnée, certifiée et signée par le dit Maître MOURGUÉS, enregistrée, de chacun des documents ci-après, savoir:

1<sup>o</sup> Un contrat reçu par le même Maître MOURGUÉS, le vingt-trois mars mil neuf cent vingt-quatre, contenant vente par Monsieur Daniel ALIS, chauffeur, domicilié à Toulouse, à Monsieur Bernard LANIÉS, l'un des requérants, d'une entière maison avec jardins contigus, à Albas, place de l'Eglise, le tout confrontant dans son ensemble avec l'acquéreur, le presbytère d'Albas, la dite place de l'Eglise et la rivière de Lot, moyennant le prix de trois mille francs, outre les charges.

2<sup>o</sup> Et un contrat reçu par le dit Maître MOURGUÉS, le même jour, vingt-trois mars mil neuf cent vingt-quatre, contenant vente par Monsieur Daniel ALIS, et-dessus Jean ALIS, l'un des requérants, des entières portions de terre et bâties, situées à Carros, commune d'Albas, confrontant: a) la portion de terre, avec l'acquéreur, la famille Couture, la route de grande communication numéro huit et un chemin de service; b) et la portion de bâties en nature de grange, avec l'acquéreur, la susdite route, numéro huit, et Madame Bergogne, moyennant le prix de trois mille francs, outre les charges.

Avec déclaration à Monsieur le procureur de la République qu'il ait à requérir, si bon lui semble, dans le délai de deux mois, au bureau des hypothèques de Cahors, toutes inscriptions d'hypothèques légales qu'il appartient.

Et, en outre, que les susdits immeubles appartenaient en propre à Monsieur Daniel ALIS, vendeur sus-nommé, pour les avoir recueillis dans les successions de Monsieur Jean ALIS et Madame Marie BONAFOUS, mariés, d'Albas, ses père et mère, décédés à Albas, et pour lui avoir été attribués dans l'acte de partage de ces successions retenu par Maître SOURDRILLE, notaire à Cahors, en qualité de gérant de l'étude de Maître PAGES DU PORT, notaire à Castelnaudary, le trois juin mil neuf cent neuf.

Qu'enfin, ne connaissant pas tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, les requérants feront insérer la présente publication conformément à la loi.

L.-D. MOURGUÉS,  
Notaire à Albas.

Société des Transports en Commun demande : RECEVEURS, libérés du Service Militaire, âgés moins de 40 ans; salaire mensuel : début, 525 frs; après un an, 535 frs; après 2 ans 1/2, 550 frs (le salaire augmentera progressivement jusqu'à 625 frs par mois); indemnité annuelle, 365 fr.; primes diverses; indemnités pour charges de famille; congé de 21 jours payé; retraite et autres avantages. Ecrite ou se présenter: 118, rue du Mont-Cenis, PARIS-18<sup>e</sup>.

### Chemin de fer de Paris à Orléans

ETE 1924

Route Thermale d'Auvergne

Visite par les services d'auto-cars des Compagnies d'Orléans et de P. L. M. des jolies stations thermales d'Auvergne et des superbes sites qui les environnent.

1<sup>o</sup> Service Circulaire

Circuit au départ de La Bourboule, les mardi et vendredi du 15 juin au 5 septembre.

La Bourboule, Le Mont-Dore, Orcival, Col de la Moreno, Royat, Clermont, Royat, Lac d'Aydat, Saint-Nectaire, Lac Chambon, Le Mont-Dore, La Bourboule.

Départ : 12 h. 45 — Retour 19 h.

Prix par place : 42 francs

Ce circuit est en correspondance à Clermont et à Royat avec un autre circuit : Vichy, Aigueperse, Chatel-Guyon, Riom, Clermont, Royat, Volvic, Chatel-Guyon, Randan et Vichy.

Prix par place pour les deux circuits : 80 francs.

2<sup>o</sup> Service Spécial

Les dimanche, lundi, mercredi, jeudi et samedi du 15 juin au 5 septembre avec aller et retour dans la même journée par Randanne, Royat, Clermont, Riom et Aigueperse.

Aller. — Départs de La Bourboule 7 h. 30, du Mont-Dore 7 h. 45; arrivée à Vichy 12 h.

Retour. — Départ de Vichy 15 h. 30; arrivée au Mont-Dore 19 h.; à La Bourboule 19 h. 15.

Prix par place : La Bourboule à Vichy ou vice-versa : 40 fr.

Prix par place : La Bourboule à Vichy et retour : 70 fr.

### Etude de M<sup>e</sup> MOURGUÉS

Chevalier de la Légion d'honneur  
AVOCAT, NOTAIRE A ALBAS (Lot)

Suivant exploit du ministère de Maître BOYER, huissier à Cahors, en date du sept mars mil neuf cent vingt-quatre, enregistré.

Et à la requête de Monsieur Laurent CAVALLÉ, propriétaire, demeurant à Courpoux, commune d'Albas, pour lequel domicile est élu en l'étude de Maître MOURGUÉS, notaire à Albas, et en celle de Maître DESPRATS, avoué à Cahors.

Notification a été faite à Monsieur le procureur de la République près le Tribunal civil de Cahors de l'expédition d'un acte dressé par le greffier du dit tribunal le neuf février mil neuf cent vingt-quatre, constatant le dépôt fait, à cette date, par Maître MOURGUÉS, notaire à Albas, de la copie collationnée, certifiée et signée par le dit Maître MOURGUÉS, enregistrée, d'un contrat reçu par le même Maître MOURGUÉS, le treize janvier mil neuf cent vingt-quatre, contenant vente par Monsieur Charles-Antoine-Henri DE TESTAS DE FOLMONT, et Madame Jeanne-Marie-Eugénie CHAYROU, ou CHEYROU, mariés, demeurant ensemble à Caudéran (Gironde), représentés à l'acte par Monsieur Faustin OULLIERES, propriétaire, demeurant à Laromiguière, commune de Bélage, en vertu d'une procuration sous signatures privées en date à Caudéran du huit janvier mil neuf cent vingt-quatre, enregistrée à Luchon, le vingt-cinq du même mois, folio 58, case 15, à Monsieur CAVALLÉ, requérant, de tous les immeubles qui appartenaient encore à Monsieur DE FOLMONT, sur son ancien entier domaine de Bouet, commune d'Albas, sans aucune exception ni réserve consistant en propriétés bâties, bois et friches, paraissant figurer au plan cadastral de la dite commune d'Albas sous les numéros 828, 1208, 1204, 1205, 1206, 1207, 1202, 1203, 1201 et 1209, section D, aux Henx dits Courpoux et Bouet, moyennant le prix de deux mille deux cents francs, en outre des charges.

Avec déclaration à Monsieur le procureur de la République qu'il ait à requérir, si bon lui semble, dans le délai de deux mois, au bureau des hypothèques de Cahors, toutes inscriptions d'hypothèques légales qu'il appartient.

Et, en outre, que les susdits immeubles appartenaient en propre à Monsieur DE FOLMONT, sus-nommé, pour les avoir recueillis dans la succession de Mademoiselle Valérie DE FOLMONT, sa tante, décédée à Cahors le trois décembre mil huit cent quatre-vingt-huit; et que, ne connaissant pas tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, le requérant fera insérer la présente publication conformément à la loi.

L.-D. MOURGUÉS,  
Notaire à Albas.

### Bibliographie

#### L'OPINION

Revue de la Semaine illustrée

Paraissant tous les Vendredis

Sommaire du N<sup>o</sup> 53 (Nouvelle série)

Editorial : L'Empire rajeuni. — Ce qu'on dit : L'opposition et son chef de demain. — « Debout les damnés de la terre ! ». — Distinguons. — Timides pronostics. — Pauvre boîtier ! — M. Ferdinand Buisson à Nîmes. — Nous voulons le pouvoir. — Clemenceau et Paderewski. — T. S. F. et droits d'auteur... Un drame au théâtre des Champs-Élysées. — A propos des Jeux Olympiques. — Le chat du roi, etc. — Affaires intérieures : Trygède; Dans les groupes. — Pierre Villeite; Le Parlement. — Les messages du Président de la République. — Les scrutins de l'ajournement de la motion Herriot. — Elections aux Conseils généraux, etc. — Affaires extérieures : Jacques Chastenet; L'Angleterre et son ministère. — Affaires économiques. — Notes et figures : Jacques Boulenger; Le Président de la République et la Constitution. — Corcoran; Le tournoi olympique de foot-ball. — Littérature : André Thérive; Des nouvelles... un roman. — Seymour de Ricci; Une vente record; la bibliothèque d'Arthur Meyer. — A. de Bensaucourt; Les distractions d'Emile Zola. — Théâtre : Etienne Rey; « La sonate à Kreutzer »; « Roméo et Juliette ». — Enquête : Robert Bourget-Pailleuron; Chez les Anciens Combattants (II). — Nouvelle : Jack London (traduit par Louis Postif); La Mort de Ligoun (suite et fin). — Vie sportive. — Bourse.

Abonnez-vous à

LA REVUE HEBDOMADAIRE

qui publie dans son numéro du 14 juin 1924 : « Un cantonnement en 1916 (fragment) », par Philippe Barrès. — « La traversée de l'Europe en avion (impression de voyage) », par Lucien Fabre. — « Ma cousine Edna (II) », par Pierre Villette; Grand prix du Roman de l'Académie française en 1921.

France : Un an, 60 fr.; six mois, 34 fr.; trois mois, 18 fr. — Etranger : Un an, 75 fr.; six mois, 40 fr.; trois mois, 22 fr. — Pion, 3, rue Garancière, Paris. Le numéro : 2 francs.

#### LES ANNALES

Les discours académiques de M<sup>r</sup> Henri-Robert et de M. Louis Barthou sont un régal. On pourra les lire dans les Annales de cette semaine, qui publient, en dehors de dix articles passionnants, le premier acte de *L'imbecille*, la comédie de Pierre Post. Le numéro abondamment illustré est en vente partout : 75 centimes.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)  
Le co-gérant : M. DAROLLE.